



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/19  
22 octobre 2015

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-quinzième réunion  
Montréal, 16 – 20 novembre 2015

**DONNÉES SUR LES PROGRAMMES DE PAYS  
ET PERSPECTIVES DE CONFORMITÉ**

**Introduction**

1. Le présent document se compose de trois parties, comme suit :
  - Partie I: Situation et perspectives en matière de conformité dans les pays visés à l'Article 5 (pays A5)
  - Partie II: Pays A5 faisant l'objet de décisions en matière de conformité
  - Partie III: Données sur la mise en œuvre des programmes de pays concernant les HCFC<sup>1</sup>
2. Actuellement, 147 Parties sont classées dans la catégorie des pays A5. Trois de ces pays, à savoir la République de Corée, Singapour et les Émirats arabes unis, ont été invités à ne pas solliciter de financement auprès du Fonds multilatéral pour éliminer leur consommation et leur production (le cas échéant) de SAO et ils ne sont donc pas tenus de remettre le rapport périodique obligatoire sur la mise en œuvre des programmes de pays. Par conséquent, l'analyse contenue dans le présent document<sup>2</sup> n'inclut

<sup>1</sup> Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'évaluer les exigences en matière de conformité concernant les HCFC pour tous les pays visés à l'article 5 dans le document sur les rapports périodiques et la conformité, à titre de guide pour la préparation du plan d'activités du Fonds multilatéral (décision 67/6c)..

<sup>2</sup> L'analyse menée et les conclusions tirées dans le présent document sont sous réserve de l'état de conformité déterminé par les Parties au Protocole de Montréal, qui est le seul organisme autorisé à évaluer un tel état. Les données communiquées au titre de l'A7 du Protocole servent exclusivement à déterminer annuellement la situation d'un pays en matière de conformité. L'analyse figurant dans le présent document est fondée sur un mélange de données communiquées au Secrétariat du Fonds sur la mise en œuvre des programmes de pays et des données A7. Le document ne détermine donc pas la conformité per se. Il évalue plutôt les perspectives des pays A5 dans leurs efforts de conformité aux mesures de réglementation figurant dans le Protocole de Montréal. Il a pour objectif principal de déterminer les SAO que doivent viser les mesures appuyées par le Fonds multilatéral.

pas la consommation, ni la production de SAO pour ces pays. À titre de référence, les niveaux de production et de consommation de HCFC, déclarés en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, sont présentés dans le tableau 1 suivant

**Tableau 1. Consommation et production de HCFC déclarées par la République de Corée, Singapour et les Émirats arabes unis, en vertu de l'article 7 (tonnes PAO)**

Partie	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Valeur de référence
<b>Consommation</b>							
République de Corée	1 768,9	2 047,1	2 108,9	2 088,2	1 893,1	1 798,1	1 908,0
Singapour	226,0	206,2	110,8	168,7	116,3	109,9	216,1
Émirats arabes unis	530,5	583,6	641,8	692,6	539,4	539,4	557,1
Consommation totale	2 525,4	2 836,9	2 861,5	2 949,5	2 548,8	2 447,4	2 681,2
<b>Production</b>							
République de Corée	375,3	414,9	392,4	306,7	357,6	364,7	395,1

3. En date du 6 octobre 2015, 111 pays A5 ont transmis leurs données de 2014 et tous les pays ont communiqué leurs données de 2013 en vertu de l'A7<sup>3</sup>, tandis que 125 pays ont transmis les données de programmes de pays de 2014 au Secrétariat du Fonds<sup>4</sup> en date du 9 octobre 2015; tous les pays à l'exception de la République centrafricaine ne et le Soudan du Sud ont communiqué leurs données de programmes de pays pour 2013. Tous les pays qui ont soumis des demandes de financement à la 75<sup>e</sup> réunion, avaient aussi remis leurs données de programmes de pays pour 2014, sauf la République centrafricaine, la Dominique, l'Éthiopie et la Mauritanie. Vingt-et-un pays A5 seulement ont donné des informations complètes pour les trois sections du rapport<sup>5</sup>: qualitative, quantitative et règlementaire.

## **PARTIE I : SITUATION ET PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ DANS LES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5 (PAYS A5)**

4. La présente section montre les résultats de l'analyse de l'état de conformité par rapport aux mesures de réglementation pour le gel des HCFC en 2013, l'élimination finale du bromure de méthyle (BM) et du TCA<sup>6</sup>, ainsi que et la réduction de 10 pour cent des HCFC d'ici 2015. L'analyse suppose que la dernière consommation déclarée en vertu de l'article 7 ou dans les données de programme de pays tient compte de l'élimination par des projets achevés, approuvés par le Comité exécutif<sup>7</sup>.

### **Systèmes d'autorisation et de quotas**

5. Les dernières informations fournies par le Secrétariat de l'ozone sur les systèmes d'autorisation conformément à l'article 4B du Protocole de Montréal indiquent que le Soudan du Sud est le seul pays à ne pas avoir signalé la mise en place d'un système d'autorisation, bien qu'il ait indiqué à la 74<sup>e</sup> réunion la mise en place de l'Unité nationale de l'ozone (UNO) et le recrutement d'un administrateur de l'ozone. À

<sup>3</sup> Date de soumission: les pays sont invités à soumettre leurs données en juin, et au plus tard le 30 septembre, conformément à la décision des Parties.

<sup>4</sup> Décision 74/9(b)(iv).

<sup>5</sup> À savoir les pays suivants : Albanie, Arménie, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cambodge, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Panama, Paraguay, République démocratique populaire lao, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Tchad, Vanuatu et Venezuela (République bolivarienne de).

<sup>6</sup> Aucun projet n'a été identifié comme portant sur les substances de l'Annexe B-I; le Comité exécutif n'a ni examiné ni financé de projets portant sur ces substances qui font l'objet d'une réduction de 85 % de la valeur de référence à compter de 2007.

<sup>7</sup> Jusqu'en décembre 2014, 276 186 tonnes PAO de consommation et 199 988 tonnes PAO de production ont été éliminées dans le cadre de projets achevés. Les projets achevés avaient une valeur de 2,23 milliards \$US, sur un total approuvé d'environ 2,87 milliards \$US.

sa 54<sup>e</sup> réunion, le Comité de la mise en œuvre a invité instamment le Soudan du Sud à établir un système d'autorisation au plus tard pour le 15 septembre 2015. Le pays a rédigé projet de loi sur la Gestion environnementale, qui inclut la réglementation des SAO. Le projet de loi devrait être approuvé par le Parlement avant la fin de l'année en cours. Tous les autres pays A5 ont indiqué la création d'un système d'autorisation.

6. Le PNUE a indiqué que la Dominique avait amendé son système d'autorisation afin d'inclure des mesures accélérées de réglementation de HCFC. La Mauritanie n'a pas encore modifié son système d'autorisation pour inclure des mesures accélérées de réglementation de HCFC, mais, d'après le PNUE, il est en voie de rétablir les communications avec le gouvernement afin de l'aider dans la préparation et la soumission de la phase I du PGEH.

7. Tous les pays A5 dispose d'un système de quota pour les HCFC. Dans le cas du Burundi, bien que la deuxième tranche de son PGEH ait été approuvée à la 74<sup>e</sup> réunion, le pays n'a pas été en mesure de mettre la touche finale à son système officiel de quota des HCFC, en raison d'un changement de gouvernement.

8. Le Comité exécutif est invité à demander au PNUE de continuer à aider le gouvernement du Soudan du Sud à mettre sur pied son système d'autorisation, le gouvernement de la Mauritanie à modifier son système d'autorisation afin d'inclure des mesures accélérées de réglementation des HCFC, et le gouvernement du Burundi à mettre la touche finale à son système officiel de quota des HCFC, et à en rendre compte à la 76<sup>e</sup> réunion.

### Secteur de la production

9. Le bromure de méthyle est produit en Chine<sup>8</sup>. Un plan d'élimination et d'arrêt de la production de bromure de méthyle a été approuvé pour la Chine<sup>9</sup>, qui permet au pays de produire à des niveaux inférieurs à ceux autorisés par le Protocole de Montréal. En 2014, la Chine a produit seulement 50,0 tonnes PAO de MB, soit la production maximale autorisée dans son accord avec le Comité exécutif.

10. Six pays A5<sup>10</sup> ont produit des HCFC, tel qu'il ressort du tableau 2. La production de HCFC en 2013 était de plus de 12 pour cent inférieure à la valeur de référence.

**Tableau 2. Production de HCFC pour 2013 et 2014 déclarée par des pays A5, selon l'article 7 (tonnes PAO)**

Partie	2013	2014	Valeur de référence	Production 2013 moins valeur de référence
Argentine	107,3	125,7	224,6	(117,3)
Chine	26 598,7	NDR*	29 122,0	(2 523,3)
République populaire démocratique de Corée	31,8	28,9	27,6	4,2
Inde	1 352,1	NDR*	2 399,5	(1 047,5)
Mexique	317,1	223,6	697,0	(379,9)
Venezuela (République bolivarienne de)	121,2	NDR*	123,1	(1,9)
<b>Total</b>	<b>28 528,2</b>	<b>378,3</b>	<b>32 593,8</b>	<b>(4 065,7)</b>

\* Non encore indiqué sur le site web du Secrétariat de l'Ozone (en date du 21 octobre 2015). Concernant les données de programmes de pays de 2014, 27 179,8 tonnes PAO ont été communiquées par la Chine, 3 021,6 tonnes PAO pour l'Inde et 86,11 tonnes PAO pour le Venezuela (République bolivarienne de).

<sup>8</sup> La République de Corée a aussi produit du bromure de méthyle.

<sup>9</sup> Décision 47/54.

<sup>10</sup> La République de Corée produit aussi du HCFC-22.

11. Le seul HCFC produit par ces pays est le HCFC-22, sauf pour la Chine qui produit aussi du HCFC-141b et du HCFC-142b et, dans une moindre mesure, du HCFC-123 et du HCFC-124. Le tableau 3 présente les niveaux de production des trois principaux HCFC pour la période 2010-2014.

**Tableau 3. Niveaux de production des trois principaux HCFC (en vertu de l'article 7, tonnes PAO)**

Partie	2010	2011	2012	2013	2014	Valeur de référence
<b>HCFC-22</b>						
Argentine	233,8	221,0	230,5	107,3	125,7	224,5
Chine	17 124,6	17 968,1	20 050,1	15 866,9	NDR*	16 772,7
Rép. populaire démocratique de Corée	27,4	26,4	28,7	31,8	28,9	27,6
Inde	2 236,8	1 504,0	1 565,4	1 352,1	NDR**	2 399,5
Mexique	694,0	649,7	298,3	317,1	223,6	697,0
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	119,2	134,3	160,3	121,2	NDR***	123,0
Total HCFC-22	20 435,8	20 503,5	22 333,2	17 796,4	378,3	20 244,2
<b>HCFC-141b</b>						
Chine	10 874,3	12 311,5	12 884,4	9 583,6	NDR*	10 490,5
<b>HCFC-142b</b>						
Chine	1 979,2	1 759,8	1 440,4	1 102,0	NDR*	1 798,5
<b>Total</b>	<b>33 289,3</b>	<b>34 574,7</b>	<b>36 658,0</b>	<b>28 482,0</b>	<b>378,3</b>	<b>32 533,3</b>

\* Non encore indiqué sur le site web du Secrétariat de l'Ozone (en date du 21 octobre 2015). Concernant les données de programmes de pays de 2014, 16 497,3 tonnes PAO de HCFC-22, 9 560,2 tonnes PAO de HCFC-141b, et 1 076,8 tonnes PAO de HCFC-142b ont été signalées.

\*\* 3 021,6 ont été indiquées au titre des données de programmes de pays pour 2014.

\*\*\* 86,11 ont été indiquées au titre des données de programmes de pays pour 2014.

12. Un plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (HPPMP) a été approuvé pour la Chine<sup>11</sup>. Le gouvernement du Mexique, par l'intermédiaire de l'ONUDI, a soumis une demande à la 75<sup>e</sup> réunion pour effectuer un audit technique de son secteur de production des HCFC<sup>12</sup>.

13. La République populaire démocratique de Corée a signalé une production de 28,9 tonnes PAO de HCFC en 2014 qui dépassait la production maximale autorisée de 27,6 tonnes PAO; par contre elle était en conformité avec le niveau de production du plan d'action de 2014, établi à 29 tonnes PAO, conformément à la décision XXVI/15. Dans cette décision, les Parties au Protocole de Montréal ont noté que le pays a présenté un plan d'action par lequel la Partie s'engage, entre autres, à revenir à la conformité en 2015. Le pays n'a pas encore sollicité l'assistance du Fonds multilatéral pour le secteur de la production des HCFC<sup>13</sup>.

### Secteur de la consommation

14. Les seuls trois groupes de substances réglementées par le Protocole de Montréal dont la consommation et la production sont encore autorisées, sont le Groupe III de l'Annexe B (TCA); le Groupe I de l'Annexe C (HCFC); et le Groupe I de l'Annexe E (BM). La date fixée pour l'élimination

<sup>11</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/SGP-InS/2 et Add.1.

<sup>12</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/SGP/5.

<sup>13</sup> Le Sous-groupe sur le secteur de la production examine des lignes directrices pour le secteur de production des HCFC. Les usines mixtes, financées antérieurement pour l'élimination des CFC, ne sont actuellement pas admissibles à un financement additionnel pour la fermeture des activités pour les HCFC dans le cadre de leurs accords d'élimination des CFC avec le Comité exécutif (une usine mixte en Chine n'était pas incluse dans le financement pour le HPPMP). Toutefois, ceci ne s'applique pas à la République populaire démocratique de Corée.

complète de la consommation et de la production de TCA et de BM pour tous les pays A5 est le 1<sup>er</sup> janvier 2105.

### Bromure de méthyle (BM) et trichloroéthane (TCA)

15. À l'exception de l'Angola et de la Guinée, tous les pays A5 ont établi une valeur de référence<sup>14</sup>, pour la consommation de bromure de méthyle et pour 58 d'entre eux la valeur de référence est zéro. La consommation de bromure de méthyle la plus récente indique que seulement 16 pays A5 ont déclaré une consommation supérieure à la cible réglementaire de 2015 (soit l'élimination complète). Cent pays A5 ont reçu le soutien du Fonds multilatéral pour des projets d'élimination du bromure de méthyle. L'état de la consommation du bromure de méthyle dans ces pays est résumé à l'Annexe I au présent rapport.

16. Tous les pays A5 ont déclaré une consommation de trichloroéthane nulle pour 2013 et respectent la cible réglementaire (soit l'élimination complète d'ici le 1 janvier 2015).

### Consommation de HCFC

17. Cent quarante-quatre pays A5 ont établi une valeur de référence des HCFC pour la conformité. Le tableau 4 présente les niveaux globaux de la consommation la plus récente de HCFC (441 573,7 tm ou 28 676,9 tonnes PAO) par type de HCFC. Les trois principaux HCFC sont le HCFC-22 (66,7 % de la consommation totale), la consommation totale (30,4 %) et, dans une moindre mesure, le HCFC-142b (2, %). Pour 140 pays A5, la consommation la plus récente communiquée est inférieure à la valeur de référence, tandis que pour les pays A5 communiquant les données de 2014, la consommation de HCFC est de plus de 12,8 % inférieure à la valeur de référence.

**Tableau 4. Données les plus récentes sur les niveaux de consommation de HCFC, par type de HCFC**

HCFC	Valeur de référence		Consommation		% du total (Tonnes PAO)
	Tonnes métriques	Tonnes PAO	Tonnes métriques	Tonnes PAO	
HCFC-123	1 450,0	29,0	2 107,0	42,1	0,1
HCFC-124	1 181,0	26,0	291,6	6,4	0,0
HCFC-141b	94 412,4	10 385,4	79 177,8	8 709,6	30,4
HCFC-142b	30 746,4	1 998,5	11 891,8	773,0	2,7
HCFC-22	358 383,1	19 711,1	348 004,1	19 140,2	66,7
HCFC-225	5,6	0,4	67,5	4,7	0,0
HCFC-225ca	56,5	1,4	33,7	0,8	0,0
HCFC-225cb	9,6	0,3	0,4	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>486 244,6</b>	<b>32 152,1</b>	<b>441 573,7</b>	<b>28 676,9</b>	<b>100,0</b>
HCFC-141b polyol*	5 283,6	581,2	5 765,6	634,2	

\* HCFC-141b contenu dans le polyol prémélangé importé, disponible seulement dans les données des programmes de pays (non fourni dans les données déclarées en vertu de l'article 7).

### Plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)

18. Tous les pays ont reçu du financement pour la préparation de projet de PGEH afin de répondre aux mesures de réglementation des HCFC. Jusqu'à présent, le Comité exécutif a approuvé les étapes I et II<sup>15</sup> de PGEH pour 140 pays (d'une valeur de 570,76 millions \$US en principe, dont

<sup>14</sup> Excluant la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition.

<sup>15</sup> La phase I des PGEH pour le Botswana et la Libye, et la phase II des PGEH pour le Brésil, la Colombie, la Guyane, le Liban, l'Oman et le Soudan, ont été soumises à la 75<sup>e</sup> réunion. La phase II des PGEH a été approuvée

461,22 millions \$US ont été approuvés), en vue d'atteindre la conformité aux niveaux de réglementation du Protocole de Montréal comme suit :

- (a) Vingt-sept pays (sept pays à faible volume de consommation (PFV) et 20 autres pays) visent la conformité pour la période 2011 à 2015;
- (b) Cent-trois pays (58 PFV et 33 autres pays, plus les 12 pays insulaires du Pacifique) visent la conformité pour la période 2011 à 2020;
- (c) Un pays vise la conformité pour la période 2011 à 2022;
- (d) Neuf pays PFV (Bhoutan, Cambodge, Croatie, Maldives, Maurice, Namibie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, et Seychelles) ont reçu des fonds pour l'élimination totale de HCFC bien avant l'échéance d'élimination de 2040, par exemple la Croatie d'ici 2014 et les autres pays d'ici 2020 ou 2025.

19. Quatre des cinq pays A5 sans PGEH approuvé n'ont reçu aucun financement en dehors de la préparation de projet<sup>16</sup>. Dans le cas de la République arabe syrienne, le financement a été approuvé pour l'élimination de 12,9 tonnes PAO de HCFC dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation comme projet autonome, en dehors de son PGEH, ce qui représente 9,6 % de la valeur de référence (Tableau 5).

**Tableau 5. Pays A5 sans PGEH approuvé (tonnes PAO)**

Pays	Valeur de référence	Point de départ	Projets approuvés	Consommation restante
Botswana*	11,0			11,0
Libye**	118,4			118,4
Mauritanie	20,5			20,5
Soudan du Sud	1,0			1,0
République arabe syrienne	135,0	135,0	12,9	122,1
<b>Total</b>	<b>285,9</b>	<b>135,0</b>	<b>12,9</b>	<b>273,0</b>

\* UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/39.

\*\* UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/53.

20. L'Annexe II au présent document contient une analyse des plus récentes données de consommation sur les HCFC et les mesures réglementaires visées par les PGEH approuvés.

#### Consommation restante de HCFC

21. La mise en œuvre des PGEH approuvés jusqu'à présent entrainera l'élimination d'environ 26 % de la consommation de référence de HCFC et de plus de 51 % de la consommation de HCFC-141b, contenu dans les polyols prémélangés importés. Le tableau 6 présente la consommation<sup>17</sup> globale restante de HCFC, par type de HCFC dans tous les pays A5.

---

pour le Mexique aux fins d'une réduction de 67,5 % d'ici 2022, et pour le Kirghizistan aux fins d'une réduction de 97,5 % d'ici 2020.

<sup>16</sup> Les soumissions de la phase I des PGEH pour le Soudan du Sud et la République arabe syrienne ont été incluses dans le plan d'activités de 2015, et pour le Botswana, la Libye et la Mauritanie, dans le plan d'activités de 2016.

<sup>17</sup> La consommation restante de HCFC admissible au financement dépend du point de départ pour les réductions globales de la consommation de HCFC sélectionné par chaque pays A5 dans son PGEH.

**Tableau 6. Consommation totale restante de HCFC par substance (tonnes PAO)\***

HCFC	Valeur de référence	Point de départ	Approuvée	Restante	% de la cons. approuvée
HCFC-123	32,72	60,08	0,50	29,68	0,83
HCFC-124	26,57	26,07	0,96	25,11	3,68
HCFC-141	1,90	0,94	0,00	0,94	0,00
HCFC-141b	10 705,29	10 758,86	4 797,52	5 960,71	44,59
HCFC-142b	1 992,30	2 002,25	607,30	1 398,55	30,33
HCFC-21	1,50	0,74	0,00	0,74	0,00
HCFC-22	20 348,46	19 974,61	3 066,09	16 908,56	15,35
HCFC-225	2,82	1,60	0,00	1,60	0,00
HCFC-225ca	1,80	1,64	0,00	1,64	0,00
HCFC-225cb	0,70	0,68	0,00	0,68	0,00
<b>Total</b>	<b>33 114,06</b>	<b>32 827,47</b>	<b>8 472,37</b>	<b>24 328,21</b>	<b>25,81</b>
HCFC-141b polyol**	0,00	567,01	289,73	277,28	51,10

\* En date de la 74<sup>e</sup> réunion.

\*\* HCFC-141b contenu dans le polyol prémélangé importé.

## **PARTIE II: PAYS A5 QUI FONT L'OBJET DE DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ**

22. Le tableau 7 résume la conformité des pays aux mesures de réglementation des HCFC. L'analyse est fondée sur les pays qui ont soumis leurs données en vertu de l'A7 préalablement à la finalisation du présent document. La Partie I porte sur la question de l'octroi de licences en ce qui concerne le Soudan du Sud.

**Tableau 7. Pays A5 dont la consommation de HCFC communiquée en vertu de l'article 7 dépasse le niveau de consommation autorisée**

Pays	Remarques
République populaire démocratique de Corée	La consommation de 79,4 tonnes PAO dépasse la valeur de référence de 78 tonnes PAO mais est inférieure à la consommation maximale autorisée de 80 tonnes PAO selon la décision XXVI/15 <sup>18</sup> . La phase I du PGEH a été approuvée à la 73 <sup>e</sup> réunion <sup>19</sup> . À sa 54 <sup>e</sup> réunion, le Comité de la mise en œuvre a noté que la République populaire démocratique de Corée avait soumis ses données de 2014, qui indiquaient que le pays était conforme à ses engagements pour l'année en question (recommandation 54/1).
Équateur	À sa 54 <sup>e</sup> réunion, le Comité de la mise en œuvre a noté que l'Équateur avait soumis ses données de 2014, qui indiquaient que le pays était conforme à ses engagements pour l'année en question (recommandation 54/1).

<sup>18</sup> Le pays s'engage à réduire sa consommation de HCFC de 90,6 tonnes PAO en 2013 à un maximum de: 80,0 tonnes PAO en 2014; 70,16 tonnes PAO en 2015, 2016 et 2017; et aux niveaux autorisés au titre du Protocole en 2018 et dans les années qui suivront. Il s'engage en outre à réduire sa production de HCFC de 31,8 tonnes PAO en 2013 à un maximum de: 29,0 tonnes PAO en 2014; 27,6 tonnes PAO en 2015; 24,84 tonnes PAO en 2016 et 2017; et aux niveaux autorisés au titre du Protocole en 2018 et dans les années qui suivront.

<sup>19</sup> Le Comité exécutif a approuvé en principe la phase I du PGEH, sous réserve de l'application du mécanisme du Protocole de Montréal en cas de non-conformité (décision 73/57).

Guatemala <sup>20</sup>	La consommation de 4,75 tonnes PAO est inférieure à la valeur de référence de 8,3 tonnes PAO et supérieure à la consommation maximale autorisée de 4,35 tonnes PAO selon la décision XXVI/16 <sup>21</sup> . À sa 54 <sup>e</sup> réunion, le Comité de la mise en œuvre a noté que le Guatemala avait soumis ses données de 2014, qui indiquaient que le pays était conforme à ses engagements pour l'année en question (recommandation 54/1). La troisième tranche du PGEH a été soumise à la 75 <sup>e</sup> réunion, montrant que le Guatemala n'a pas respecté son engagement d'élimination de 2013 énoncé dans son accord avec le Comité exécutif. En conséquence, le Comité exécutif examinera la situation du pays par rapport à cet accord.
Libye	À sa 54 <sup>e</sup> réunion, le Comité de la mise en œuvre a demandé que la Libye soumette au Secrétariat, de manière urgente et au plus tard le 15 septembre 2015, un plan d'action mis à jour avec des dates jalons précises pour assurer que le pays soit de nouveau conforme (recommandation 54/5). Le PGEH est soumis à la 75 <sup>e</sup> réunion. Le système d'autorisation est opérationnel, mais le pays a indiqué des niveaux de consommation en 2013 et 2014 supérieurs au niveau de référence. Le PGEH de la Libye établit des cibles qui mettraient le pays en état de non-conformité jusqu'en 2018, avec les mesures de réglementation existantes, même si ces cibles étaient conformes au plan d'action présenté au Comité de la mise en œuvre. Le Comité exécutif n'a pas approuvé de PGEH qui mettrait un pays en situation de non-conformité aux mesures de réglementation ou aux plans d'action, sous réserve du fonctionnement du Comité de la mise en œuvre. La question est examinée plus en détails dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/53.

### PARTIE III : DONNÉES SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS POUR LES HCFC

23. Cette section présente une analyse des données contenues dans les rapports sur les données des programmes de pays.

#### Production de HCFC par rapport à la consommation

24. Le tableau 8 présente une analyse des niveaux de production et de consommation des trois principaux HCFC. Depuis 2010, les niveaux de production des trois HCFC ont été supérieurs aux niveaux de consommation pour la période 2010 à 2014.

**Tableau 8. Production de HCFC par rapport à la consommation pour les trois principaux HCFC (tonnes PAO)**

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Production</b>					
HCFC-22	20 817,8	21 665,7	23 552,4	18 769,0	20 266,4
HCFC-141b	10 762,0	12 311,5	12 884,4	9 583,6	9 560,2

<sup>20</sup> Suite à la finalisation des données de programme de pays et des perspectives du document de conformité, le Guatemala a soumis le 12 octobre 2015 les données révisées de 2013 et 2014 au Secrétariat de l'Ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral, fondées sur les données du rapport de vérification. La consommation de HCFC a donc été révisée, passant de 9,98 tonnes PAO à 9,84 tonnes PAO en 2013, et de 4,26 tonnes PAO à 4,75 tonnes PAO en 2014.

<sup>21</sup> Le Guatemala s'engage à réduire sa consommation de HCFC de 11,3 tonnes PAO en 2013 à un maximum de: 4,35 tonnes PAO en 2014; et aux niveaux autorisés au titre du Protocole de Montréal en 2015 et au cours des années suivantes.



HCFC	2010	2011	2012	2013	2014
HCFC-142b	1 979,2	1 759,8	1 440,4	1 102,0	1 076,8
<b>Consommation</b>					
HCFC-22	20 783,8	19 848,6	22 574,3	17 797,5	*
HCFC-141b	10 846,7	11 978,2	11 735,9	9 027,8	*
HCFC-142b	1 977,3	1 828,0	1 443,1	1 014,5	*
<b>Production – consommation</b>					
HCFC-22	34,0	1,817,1	978,1	971,5	*
HCFC-141b	-84,7	333,3	1,148,5	555,8	*
HCFC-142b	1,9	-68,2	-2,7	87,5	*

\* Vingt pays A5 n'ont pas soumis leurs rapports de données sur les programmes de pays pour 2014.

### Répartition sectorielle de la consommation de HCFC

25. Les rapports de données sur les programmes de pays constituent la seule source d'information sur la répartition sectorielle des HCFC dans les pays A5. À partir de ces rapports, le tableau 9 présente la répartition sectorielle de la consommation globale de HCFC dans tous les pays pour la période de 2009 à 2013. En 2013, les trois secteurs avec la plus forte consommation de HCFC sont celui des mousses (plus de 39 % du total), suivi de celui de la fabrication d'équipements de réfrigération (30 %) et du secteur de l'entretien dans la réfrigération (29 %). Tandis que l'élimination des HCFC progresse dans les secteurs des mousses et de la fabrication d'équipements de réfrigération, le secteur de l'entretien dans la réfrigération devient plus pertinent.

**Tableau 9. Répartition sectorielle de la consommation de HCFC pour 2009-2014 (tonnes PAO) \***

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013
Aérosols	76,4	137,8	153,4	170,5	262,2
Mousses	11 952,7	13 226,4	14 155,3	14 004,5	11 014,2
Lutte contre les incendies	7,5	23,1	19,1	19,4	14,2
Réfrigération-Fabrication	9 385,1	10 456,5	10 118,3	10 287,5	8 520,9
Réfrigération-Entretien	8 052,1	9 842,0	9 252,9	11 441,1	8 244,6
Solvants	500,5	549,5	632,0	634,4	514,4
Agent de transformation	26,7				15,5
Tabac	12,8	11,7			
<b>Total</b>	<b>30 013,7</b>	<b>34 247,0</b>	<b>34 331,1</b>	<b>36 557,4</b>	<b>28 586,0</b>

\* Vingt pays A5 n'ont pas soumis leurs rapports de données sur les programmes de pays pour 2014.

26. La répartition sectorielle de la consommation de HCFC varie selon le niveau de consommation et la taille du secteur manufacturier des pays A5, comme il ressort du tableau 10 qui regroupe les pays comme suit : la Chine en tant que plus gros consommateur (et producteur) de HCFC; les 14 plus grands pays consommateurs et les autres pays.

**Tableau 10. Répartition sectorielle de la consommation de HCFC par groupe de pays (tonnes PAO)**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Chine</b>						
Aérosols		59,6	70,5	95,4	137,8	186,2
Mousses	7 475,8	8 388,5	9 576,0	9 031,0	7 473,9	7 404,0
Lutte contre les incendies						
Réfrigération-Fabrication	6 227,6	6 795,0	6 740,3	6 586,7	6 014,3	5 602,0
Réfrigération Entretien	3 814,0	3 982,0	3 827,0	4 857,8	3 103,8	3 161,7
Solvants	467,0	497,1	514,1	524,1	466,0	484,8

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Agent de transformation						
Tabac	12,8	11,7				
<b>Total pour la Chine</b>	<b>17 997,1</b>	<b>19 733,8</b>	<b>20 727,8</b>	<b>21 094,9</b>	<b>17 195,8</b>	<b>16 838,7</b>
<b>14 pays plus grands consommateurs</b>						
Aérosols	76,4	77,6	82,9	75,2	124,4	*
Mousses	3 132,6	3 798,8	3 563,8	3 932,2	2 631,0	*
Lutte contre les incendies	6,7	21,2	16,8	16,8	12,9	*
Réfrigération-Fabrication	2 398,1	2 844,4	2 503,6	2 971,5	2 072,0	*
Réfrigération Entretien	2 105,9	3 357,9	3 206,0	4 217,4	3 016,2	*
Solvants	0,7	43,9	81,1	77,1	43,5	*
Agent de transformation						
Tabac						
<b>Total pour les 14 pays plus grands consommateurs</b>	<b>7 720,4</b>	<b>10 143,7</b>	<b>9 454,2</b>	<b>11 290,1</b>	<b>7 900,1</b>	*
<b>Autres pays</b>						
Aérosols	0,0	0,6				
Mousses	1 344,2	1 039,2	1 015,6	1 041,3	909,3	*
Lutte contre les incendies	0,8	1,8	2,4	2,6	1,3	*
Réfrigération-Fabrication	759,5	817,1	874,4	729,4	434,6	*
Réfrigération Entretien	2 132,2	2 502,1	2 219,9	2 365,8	2 124,6	*
Solvants	32,8	8,6	36,8	33,3	4,9	*
Agent de transformation	26,7				15,5	*
Tabac						
<b>Total pour les autres pays</b>	<b>4 296,2</b>	<b>4 369,5</b>	<b>4 149,1</b>	<b>4 172,4</b>	<b>3 490,1</b>	*

\* Vingt pays A5 n'ont pas soumis leurs rapports de données sur les programmes de pays pour 2014.

27. La répartition sectorielle des trois principaux HCFC, à savoir HCFC-22, HCFC-141b et HCFC-142b, est présentée dans le tableau 11. L'analyse indique une réduction soutenue de la consommation de ces substances, en particulier depuis 2010.

**Tableau 11. Répartition sectorielle des principaux HCFC consommés dans les pays A5 (tonnes PAO)\***

Secteur	2009	2010	2011	2012	2013
<b>HCFC-22</b>					
Aérosols	42,4	95,7	103,9	124,9	116,4
Mousses**	1 590,2	1 772,9	1 725,7	2 077,3	1 785,7
Lutte contre les incendies	0,0	11,1	6,2	0,1	0,1
Réfrigération-Fabrication	8 610,2	9 641,4	9 270,7	9 475,6	7 971,3
Réfrigération Entretien	7 491,3	9 262,5	8 712,8	10 867,4	7 908,5
Solvants	32,2	0,3	29,3	29,0	
Agent de transformation	26,7				15,4
Tabac					
<b>Total HCFC-22</b>	<b>17 793,0</b>	<b>20 783,8</b>	<b>19 848,6</b>	<b>22 574,3</b>	<b>17 797,5</b>

<b>HCFC-141b</b>					
Aérosols	34,1	41,3	49,4	45,4	145,8
Mousses	7 947,9	9 376,2	10 412,3	10 201,9	7 666,4
Lutte contre les incendies		4,2	6,0	9,3	6,7
Réfrigération-Fabrication***	749,0	789,6	814,7	782,7	529,6
Réfrigération Entretien	125,9	77,7	98,7	96,4	168,7
Solvants	466,5	546,0	597,1	600,2	510,6
Agent de transformation					
Tabac	12,8	11,7			
<b>Total HCFC-141b</b>	<b>9 336,1</b>	<b>10 846,7</b>	<b>11 978,2</b>	<b>11 735,9</b>	<b>9 027,8</b>
<b>HCFC-142b</b>					
Aérosols	0,0	0,2	0,1	0,2	0,0
Mousses****	1 605,5	1 503,9	1 401,7	986,8	867,1
Lutte contre les incendies					
Réfrigération-Fabrication	3,8	6,5	11,1	11,2	6,5
Réfrigération Entretien	396,9	466,0	414,8	445,0	140,9
Solvants	0,7	0,6	0,3		
Agent de transformation					
Tabac					
<b>Total HCFC-142b</b>	<b>2 006,9</b>	<b>1 977,3</b>	<b>1 828,0</b>	<b>1 443,1</b>	<b>1 014,5</b>
<b>Autres HCFC</b>	<b>877,7</b>	<b>639,3</b>	<b>676,3</b>	<b>804,1</b>	<b>746,2</b>
<b>Total</b>	<b>30 013,7</b>	<b>34 247,0</b>	<b>34 331,1</b>	<b>36 557,4</b>	<b>28 586,0</b>

\* Vingt pays A5 n'ont pas soumis leurs rapports de données sur les programmes de pays pour 2014.

\*\* Utilisé comme co-agent de gonflage.

\*\*\* Utilisé pour l'isolation des équipements de réfrigération.

\*\*\*\* Utilisé pour la production de mousse de polystyrène extrudée.

### Autres informations provenant des rapports sur les programmes de pays

28. Les rapports sur les données des programmes de pays livrent aussi des informations sur le nombre d'agents de douane et de techniciens d'entretien en réfrigération formés, les quantités de frigorigènes à base de HCFC récupérées et réutilisées et les prix des HCFC et des substances de remplacement.

#### Formation d'agents de douane et de techniciens

29. D'après les données de 2013, au total, 9 884 agents de douane ont été formés et 43,015 techniciens en réfrigération ont reçu une formation sur les bonnes pratiques d'entretien, incluant la récupération et le recyclage des HCFC, et 32,076 techniciens ont été certifiés, comme l'indique le tableau 12. Ces données montrent une augmentation du nombre d'agents de douane et de techniciens formés.

**Tableau 12. Formation d'agents de douane et de techniciens \***

Région	2012	2013**
<b>Agents de douane formés</b>		
Afrique	1 470	2 614
Asie et Pacifique	1 531	2 271
Europe	449	927
Amérique latine et Caraïbes	1 203	4 072
<b>Total des agents de douane formés</b>	<b>4 653</b>	<b>9 884</b>
<b>Techniciens d'entretien formés</b>		
Afrique	2 162	3 539
Asie et Pacifique	2 542	9 295
Europe	4 517	5 078
Amérique latine et Caraïbes	4 404	25 103
<b>Techniciens d'entretien certifiés</b>	<b>13 625</b>	<b>43 015</b>
<b>Techniciens d'entretien certifiés</b>		
Afrique	2 019	2 162
Asie et Pacifique	2 009	8 376
Europe	4 302	4 637
Amérique latine et Caraïbes	1 647	16 901
<b>Total des techniciens certifiés</b>	<b>9 977</b>	<b>32 076</b>

\* Vingt pays A5 n'ont pas soumis leurs rapports de données sur les programmes de pays pour 2014.

\*\* La forte augmentation à partir de 2012 pourrait être imputable au fait que plusieurs pays n'ont pas déclaré de données cumulatives pour 2012. Quelques pays n'ont pas soumis pour 2014 de données cumulatives qu'ils avaient été communiquées auparavant.

### Récupération et recyclage

30. D'après les données les plus récentes, un total de 1 803,4 tonnes métriques de HCFC-22 a été récupéré en 2013, dont 1 556,2 tonnes métriques ont été réutilisées, comme l'indique le tableau 13.

**Tableau 13. HCFC-22 récupéré et réutilisé (tonnes métriques)\***

Région	2012	2013
<b>Récupéré</b>		
Afrique	103,1	16,6
Asie et Pacifique	0,0	0,6
Europe	38,3	46,9
Amérique latine et Caraïbes	322,7	1 739,2
<b>Total</b>	<b>464,1</b>	<b>1 803,4</b>
<b>Réutilisé</b>		
Afrique	102,0	17,1
Asie et Pacifique	0,0	3,0
Europe	32,7	43,8
Amérique latine et Caraïbes	148,4	1 492,2
<b>Total</b>	<b>283,1</b>	<b>1 556,2</b>

\* Vingt pays A5 n'ont pas soumis leurs rapports de données sur les programmes de pays pour 2014.

Prix des HCFC et des substances de remplacement

31. Les prix moyens des HCFC et des substances de remplacement sont résumés dans le tableau 14<sup>22</sup>. La plupart des pays A5 ont communiqué, dans leur rapport sur le programme de pays, les prix moyens pratiqués surtout par les détaillants et les fournisseurs et qui peuvent inclure des taxes et des frais de transport. Toutefois, les données sur les prix contenues dans les propositions de projet correspondent au prix franco à bord (FAB)<sup>23</sup> que l'on obtient habituellement des importateurs.

**Tableau 14. Prix moyen des HCFC et des produits de remplacement**

SAO	Prix moyen (\$ US/kg)						Pays où le prix a		Fourchette (\$ US/kg)	Nb de pays communiquant un prix (2014)
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	augmenté	baissé		
HCFC-141b	5,00	6,02	6,73	6,73	6,65	7,77	18	11	1,32 (Rép. dominicaine) à 23,54 (Chili)	46
HCFC-22	7,35	8,61	9,28	10,06	9,24	10,08	50	27	1,50 (Rép. dominicaine) à 55,91 (Îles Cook)	114
Isobutane (HC-600a)	24,36	21,08	20,97	20,49	20,20	18,02	7	18	0,73 (Brésil) à 85,00 (Érythrée)	53
Propane (HC-290)	20,53	21,79	22,23	15,60	14,38	21,26	9	6	0,68 (Brésil) à 85,35 (Paraguay)	35
HFC-134a	12,52	15,14	16,64	14,96	13,65	13,30	25	51	2,95 (Chine) à 70,00 (Érythrée)	104
R-404A	16,13	18,67	20,68	18,71	15,41	15,11	24	45	3,20 (Rép. dominicaine) à 85,40 (Namibie)	98
R-407C	16,95	20,80	21,36	19,04	16,06	15,19	15	42	3,50 (Chine et Iran (Rép. Islamique d')) à 83,60 (Namibie)	87
R-410A	16,44	20,26	21,70	19,91	16,05	15,28	26	42	2,50 (Rép. Arabe syrienne) à 76,70 (Namibie)	99
R-507A	17,48	17,55	20,78	15,84	13,59	12,21	9	18	3,20 (Rép. dominicaine) à 39,00 (Cap-Vert)	45

\* Tous les montants nuls ont été exclus.

**Problèmes reliés aux rapports sur les données des programmes de pays**

32. Lors de l'examen des rapports sur les données des programmes de pays, deux problèmes ont été identifiés : la remise en temps opportun des rapports et les divergences dans les données par rapport aux données déclarées en vertu de l'article 7.

Remise en temps opportun des rapports sur les données des programmes de pays

33. En examinant les soumissions en temps utile des rapports sur les données des programmes de pays, le Secrétariat a pris note des progrès, notamment pour l'année 2014, comme l'indique le tableau 15. Toutefois, au moment de finaliser le présent document, les rapports de 2014 de 20 pays A5 n'ont pas été soumis. C'est pourquoi le Secrétariat n'a pas été en mesure de terminer l'analyse des données des programmes de pays pour 2014 (comme il est indiqué dans plusieurs tableaux). Durant la réunion de

<sup>22</sup> Plusieurs des rapports sur les données des programmes de pays soumis par les pays A5 contiennent les prix pour les SAO aussi bien que pour les substances de remplacement.

<sup>23</sup> La décision 68/4(b)(iv) demande aux gouvernements de communiquer, sur une base volontaire, le prix FAB moyen d'importation pour chaque SAO et produit de remplacement dans la forme de présentation révisée du programme de pays.

coordination inter-agences (IACM)<sup>24</sup>, plusieurs suggestions ont été formulées sur les moyens d'encourager la soumission en temps utile des rapports sur les données des programmes de pays, notamment en envoyant chaque année une lettre du Chef du Secrétariat aux pays visés par l'Article 5, leur demandant de soumettre aux UNO leur rapport sur les données des programmes de pays en janvier ou février; en demandant une décision plus stricte du Comité exécutif sur l'exigence de données des programmes de pays comme condition préalable à l'approbation de fonds; en ajoutant des observations spécifiques sur la soumission en temps utiles de ces données dans les « Points de vue du Comité exécutif » envoyés aux pays à la suite de l'approbation d'un projet de renforcement des institutions (RI); en demandant au PNUE d'inclure dans l'ordre du jour des réunions de réseaux avec le NOO des débats sur la soumission des rapports sur les données de programmes de pays, de préférence huit semaines avant la première réunion du Comité exécutif; et en envoyant des lettres aux pays n'ayant pas soumis de rapports sur les programmes de pays conformément à une décision du Comité exécutif sur la question.

34. Le Comité exécutif est invité à envoyer une lettre aux gouvernements des pays en retard dans l'envoi des rapports sur les programmes de pays pour 2014, pour les inviter instamment à soumettre ces rapports dès que possible, en indiquant que sans ces rapports, le Secrétariat ne sera pas en mesure de réaliser les analyses pertinentes des niveaux de consommation et de production de SAO.

**Tableau 15. Taux mensuels de remise des rapports sur les données programmes de pays**

Mois	2011		2012		2013*		2014**	
	Pays	Cumulatif (%)	Pays	Cumulatif (%)	Pays	Cumulatif (%)	Pays	Cumulatif (%)
Janvier	1	0.69	1	0.69				
Février	1	1.38			1	0.69	2	1.39
Mars	3	3.45	4	3.45	3	2.76	14	11.11
Avril	20	16.55	20	16.55	38	28.97	48	44.44
Mai	35	41.38	36	42.07	35	53.10	24	61.11
Juin	18	53.79	17	53.79	11	60.69	16	72.22
Juillet	9	60.00	8	59.31	6	64.83	9	78.47
Août	7	64.83	7	64.14	6	68.97	3	80.56
Septembre	21	79.31	13	73.10	22	84.14	7	85.42
Octobre	8	84.83	17	84.83	12	92.41	2	86.81
Novembre	4	87.59	1	85.52	2	93.79	0	86.81
Décembre	0	87.59	1	86.21	0	93.79	0	86.81
Après décembre	16	98.62	16	97.24	7	98.62	0	86.81
<b>Total</b>	<b>143</b>		<b>141</b>		<b>143</b>		<b>125</b>	

(\*) En date du 9 octobre 2015. Non encore soumis par la République centrafricaine.

(\*\*) En date du 9 octobre 2015.

#### Divergences entre les données des rapports sur les programmes de pays et les données communiquées en vertu de l'Article 7

35. Il est admis que les données des rapports de pays peuvent diverger des données communiquées en vertu de l'article 7 pour plusieurs raisons : les données des rapports sur les programmes de pays indiquent le volume de la substance utilisé par secteur pour une année donnée (et, pourraient inclure des montants des inventaires importés des années précédentes), tandis que les données communiquées en vertu de l'article 7 correspondent à la production moins les exportations plus les importations; le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés est déclaré dans les données des programmes de pays

<sup>24</sup> Tenue à Montréal du 31 août au 2 septembre 2015.

mais pas dans les données communiqués en vertu de l'article 7; des erreurs dans la communication des données et la manière d'arrondir les données. Cependant, des divergences entre les données ont été identifiées entre les rapports de 2014 sur les programmes de pays et les rapports remis en vertu de l'article 7, tel qu'indiqué au tableau 16.

**Tableau 16. Différences entre les données de consommation de HCFC communiquées en vertu de l'Article 7 et les données contenues dans les programmes de pays (tonnes PAO)**

Pays	Agence pour le projet RI	Données en vertu de l'article 7	Données des programmes de pays	Différence	HCFC-141b contenu dans les polyols*
Argentine	PNUD	276,1	240,4	-35,7	35,7
Barbade	PNUE	1,2	-0,03	-1,3	0,0
Costa Rica	PNUD	12,6	0,0	-12,6	-0,1
Cuba	PNUD	13,8	13,1	-0,7	0,7
Égypte	ONUDI	320,3	307,1	-13,2	13,2
Jamaïque	PNUE	3,0	2,4	-0,7	0,0
Malaisie	PNUD	466,5	463,4	-3,1	0,0
Mexique	ONUDI	720,3	723,7	3,4	0,0
Maroc	PNUE	49,1	38,3	-10,8	10,8
Turquie	ONUDI	123,8	124,4	0,5	0,0
Turkménistan	PNUE	2,7	0,1	-2,6	0,0
Uruguay	PNUD	17,8	0,3	-17,5	5,7

(\*)HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés et non déclaré en vertu de l'article 7.

36. Étant donné l'impact des erreurs dans les données communiquées au Comité exécutif (données des programmes de pays) ou aux Parties au Protocole de Montréal (données en vertu de l'article 7) en matière de conformité des pays A5 envers leurs obligations aux termes du Protocole de Montréal et/ou leurs accords pour la réduction des HCFC, le Comité exécutif est invité à demander aux agences bilatérales et d'exécution concernées d'aider les pays A5 à résoudre ces divergences dans les données.

### Présentation révisée des rapports sur les données des programmes de pays

37. Comme suite à la décision 74/9(b)(v), le Secrétariat a préparé une forme de présentation révisée du rapport sur les données des programmes de pays, de manière à rationaliser le système de communication des données, à enlever les informations qui ne sont plus nécessaires et à inclure d'autres informations telles que les prix/tarifs de l'énergie, les solutions de remplacement aux HCFC et leurs prix, le cas échéant. Durant la révision de la forme de présentation du rapport, le Secrétariat s'est concentré sur les données les plus pertinentes que les pays A5 doivent soumettre, en tenant compte des différents rapports, incluant ceux du Groupe de l'évaluation technique et économique (TEAP). Le tableau 17 contient des informations sur les principaux changements de la forme de présentation.

**Tableau 17: Principaux changements proposés dans les rapports révisés sur les données des programmes de pays**

Section selon l'ancienne version	Changements dans les rapports sur les données des programmes de pays		Observations
	Suppression	Ajout	
A: Données sur les substances réglementées	<p>HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés. (Cette donnée n'est plus incluse dans la ligne de la consommation totale de HCFC, pour se conformer à la méthode de communication de données du Secrétariat de l'Ozone)</p> <p>Colonnes « Agent de transformation » et « Utilisation aux laboratoires »</p>	<p>Nouvelles colonnes pour recueillir des données par sous-secteurs et applications, entreposées, et quotas d'importation, et pour surveiller l'interdiction d'importations de SAO. Cette section est renommée « Section A.1 »</p> <p>Un nouveau tableau pour les HFC a été ajouté et désigné « Section A.2 ».</p>	La Section A reste telle quelle, sous réserve des changements mentionnés
B: Mesures réglementaires, administratives et de soutien	Toute la section	Non applicable	L'ancienne Section ne s'applique pas
C: Évaluation quantitative du programme d'élimination	<p>Quotas d'importation/licences émis</p> <p>Quotas d'exportation/licences émis</p> <p>Programmes de formation</p> <p>Récupération/recyclage/réutilisation</p>	<p>Nouvelle colonne pour recueillir des données sur les prix franco à bord (FAB) qui sont normalement obtenus des importateurs, tandis que les prix obtenus des fournisseurs et des détaillants peuvent inclure les taxes et les coûts de transport. Cette section a été renommée « Section B.1 »</p> <p>Un nouveau tableau a été ajouté pour les prix des produits de remplacement des SAO et désigné « Section B.2 »</p> <p>Un nouveau tableau a été ajouté pour les coûts de l'énergie et désigné « Section B.3 »</p>	L'ancienne Section C devient la nouvelle Section B.
D: Évaluation qualitative du fonctionnement du PGEH	Toute la section	Non applicable	L'ancienne Section D n'est pas applicable.
E: Observations des agences bilatérales/d'exécution	Non applicable	Non applicable	L'ancienne Section E devient la nouvelle Section C: Observations des agences bilatérales/d'exécution

38. À la réunion IACM, la forme de présentation révisée du rapport sur les programmes de pays a été présentée aux agences bilatérales et aux agences d'exécution pour avoir leurs opinions. Des inquiétudes ont été exprimées sur l'ajout des solutions de remplacement aux SAO car cela devrait être facultatif et sur



les coûts de l'énergie. Il a été expliqué que les coûts de l'énergie avaient été inclus dans la forme révisée du rapport en réponse aux débats de la 74<sup>e</sup> réunion (décision 74/9) et que de simples informations étaient requises, telles que des fourchettes de prix. La base de données sur les programmes de pays et la nécessité d'une soumission rapide sont importantes, car les informations servaient à identifier les divergences avec les données communiquées en vertu de l'A7, afin d'analyser les données globales de consommation et de production pour chaque substances, pour identifier rapidement les pays qui présentent des risques de non-conformité, et pour donner au Comité de la mise en œuvre une évaluation préalable de problèmes potentiels de conformité.

39. La forme de présentation a été révisée comme il convient et présentée à l'Annexe III au présent document, aux fins d'examen par le Comité exécutif. Le manuel sur la communication des données des programmes de données sera élaboré lorsque la version révisée du rapport sera approuvée et inclura des informations visant à faciliter la soumission des données en utilisant le modèle Excel ou le système de compte rendu en ligne.

## RECOMMANDATION

40. Le Comité exécutif est invité:

- (a) À prendre note:
  - (i) du document sur les données des programmes de pays et les perspectives en matière de conformité, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/19;
  - (ii) que 100 pays (sur les 125 qui ont remis des données) ont soumis les données de 2014 en utilisant le système en ligne;
- (b) À demander:
  - (i) au PNUE de continuer à assister le gouvernement du Soudan du Sud dans la mise en place de son système d'autorisation et le gouvernement de la Mauritanie pour amender son système d'autorisation afin d'inclure les mesures accélérées de réglementation pour les HCFC, et le gouvernement du Burundi à apporter la touche finale au système officiel de quota des HCFC, et d'en rendre compte à la 76<sup>e</sup> réunion;
  - (ii) aux agences bilatérales et d'exécution concernées d'aider les pays visés à l'Article 5 à résoudre les divergences entre les données des rapports des programmes de pays et les données des rapports remis en vertu de l'article 7;
  - (iii) au Secrétariat d'envoyer aux gouvernements des pays en retard dans la soumission des rapports sur les programmes de pays de 2014, une lettre pour les inviter instamment à soumettre ces rapports dès que possible, en notant que sans ces rapports, le Secrétariat ne pourra pas réaliser les analyses pertinentes des niveaux de consommation et de production de SAO;
- (c) À approuver la forme de présentation révisé des rapports sur les données de programmes de pays présentée dans l'Annexe III au présent document, et à charger le Secrétariat à mettre la touche finale au manuel, en notant que les rapports sur les données des programmes de pays devraient être soumis au Secrétariat en utilisant la présentation révisée à compter de 2017.

Annex I

ANALYSIS OF METHYL BROMIDE IN A5 COUNTRIES

Country	Source	Year of Latest Consumption	Baseline	Latest Consumption	Compliance Decision	Remarks	Date Approved
Argentina	A7	2014	411.3	165.2		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Mar-02
Chile	A7	2014	212.5	162.2	Decision XVII/29	Country with approved projects for complete phase-out of MB	Apr-10
China	CP	2014	1,102.1	50.0		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Dec-03
Cote d'Ivoire	A7	2014	8.1	3.0		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Apr-04
Egypt	A7	2014	238.1	6.0		Country with approved projects for complete phase-out of MB. A project has been submitted to the 74th meeting for the phase-out of MB used in high moisture dates.	Nov-08
Guatemala	A7	2014	400.7	225.1	Decision XVIII/26	Country with approved projects for complete phase-out of MB	Nov-09
Jamaica	A7	2014	4.9	2.0		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Nov-05
Jordan	A7	2014	176.3	2.4		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Nov-99
Malaysia	A7	2014	14.6	6.9		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Jul-04
Saudi Arabia	A7	2014	204.1	6.6		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Nov-07
South Africa*	A7	2014	602.7	90.1			
South Sudan	A7	2013	0.7	0.2			
Sudan (the)	A7	2014	3.0	0.7		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Nov-02 and Nov-14
Tunisia	CP	2014	8.3	6.60		Country with approved projects for complete phase-out of MB including a project for the phase-out of MB in the palm dates sector.	Nov-14
Viet Nam	A7	2014	136.5	25.9		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Nov-06
Yemen	A7	2013	54.5	11.0		Country with approved projects for complete phase-out of MB	Nov-08

\*Did not receive funding from the Multilateral Fund for the phase-out of MB.



## Annex II

## HCFC ANALYSIS\*

Country	Source ****	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Compliance decision**	2014 action plan target	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Afghanistan	A7	2014	23.8	20.5	0.0%	0.0%			35% by 2020
Albania	A7	2014	6.0	1.6	0.0%	0.0%			35% by 2020
Algeria	A7	2014	62.1	53.7	0.0%	0.0%			20% by 2017
Angola	A7	2014	16.0	13.2	0.0%	0.0%			10% by 2015
Antigua and Barbuda	A7	2014	0.3	0.0	0.0%	0.0%			10% by 2015
Argentina	A7	2014	400.7	276.1	0.0%	0.0%			17.5% by 2017
Armenia	A7	2014	7.0	3.2	0.0%	0.0%			10% by 2015
Bahamas (the)	CP	2014	4.8	2.71	0.0%	0.0%			35% by 2020
Bahrain	A7	2014	51.9	49.1	0.0%	5.2%			39% by 2020
Bangladesh	A7	2013	72.6	64.9	0.0%	0.0%			30% by 2018
Barbados	A7	2014	3.7	1.2	0.0%	0.0%			35% by 2020
Belize	A7	2014	2.8	2.4	0.0%	0.0%			35% by 2020
Benin	A7	2014	23.8	20.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Bhutan	A7	2014	0.3	0.3	0.0%	0.0%			100% by 2025
Bolivia (Plurinational State of)	A7	2013	6.1	0.4	0.0%	0.0%			35% by 2020
Bosnia and Herzegovina	A7	2014	4.7	3.4	0.0%	0.0%			35% by 2020
Botswana***	CP	2014	11.0	10.51	0.0%	6.1%			
Brazil	A7	2014	1,327.3	1,164.7	0.0%	0.0%			10% by 2015
Brunei Darussalam	A7	2014	6.1	4.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Burkina Faso	A7	2014	28.9	12.4	0.0%	0.0%			35% by 2020
Burundi	A7	2014	7.2	6.8	0.0%	5.2%			35% by 2020
Cabo Verde	A7	2014	1.1	0.2	0.0%	0.0%			35% by 2020
Cambodia	A7	2014	15.0	11.2	0.0%	0.0%			100% by 2035
Cameroon	A7	2014	88.8	68.3	0.0%	0.0%			20% by 2017
Central African Republic (the)	A7	2014	12.0	11.1	0.0%	2.4%			35% by 2020
Chad	CP	2014	16.1	14.62	0.0%	0.9%			35% by 2020
Chile	A7	2014	87.5	74.2	0.0%	0.0%			10% by 2015
China	CP	2014	19,269.0	16,838.7	0.0%	0.0%			10% by 2015
Colombia	A7	2014	225.6	156.0	0.0%	0.0%			10% by 2015
Comoros (the)	A7	2014	0.1	0.1	40.0%	55.6%			35% by 2020

Country	Source ****	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Compliance decision**	2014 action plan target	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Congo (the)	A7	2014	10.1	8.7	0.0%	0.0%			35% by 2020
Cook Islands (the)	A7	2014	0.1	0.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Costa Rica	A7	2014	14.1	12.6	0.0%	0.0%			35% by 2020
Cote d'Ivoire	A7	2014	63.8	52.9	0.0%	0.0%			35% by 2020
Cuba	A7	2014	16.9	13.8	0.0%	0.0%			35% by 2020
Democratic People's Republic of Korea (the)	A7	2014	78.0	79.4	1.8%	13.1%	Decision XXVI/15	80.00	15% by 2018
Democratic Republic of the Congo (the)	CP	2014	66.2	16.50	0.0%	0.0%			10% by 2015
Djibouti	CP	2014	0.7	0.57	0.0%	0.0%			35% by 2020
Dominica	A7	2013	0.4	0.1	0.0%	0.0%			35% by 2020
Dominican Republic (the)	A7	2014	51.2	36.9	0.0%	0.0%			10% by 2015
Ecuador	A7	2014	23.5	21.5	0.0%	1.6%			35% by 2020
Egypt	A7	2014	386.3	320.3	0.0%	0.0%			25% by 2018
El Salvador	A7	2014	11.7	8.5	0.0%	0.0%			35% by 2020
Equatorial Guinea	A7	2014	6.3	5.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Eritrea	CP	2014	1.1	1.00	0.0%	2.0%			35% by 2020
Ethiopia	A7	2014	5.5	4.3	0.0%	0.0%			35% by 2020
Federal Republic of Somalia	A7	2013	45.1	16.5	0.0%	0.0%			35% by 2020
Fiji	A7	2014	8.4	6.7	0.0%	0.0%			35% by 2020
Gabon	A7	2014	30.2	26.4	0.0%	0.0%			35% by 2020
Gambia (the)	A7	2014	1.5	0.8	0.0%	0.0%			35% by 2020
Georgia	A7	2014	5.3	1.2	0.0%	0.0%			35% by 2020
Ghana	A7	2014	57.3	23.3	0.0%	0.0%			35% by 2020
Grenada	CP	2014	0.8	0.36	0.0%	0.0%			35% by 2020
Guatemala	A7	2014	8.3	4.3	0.0%	0.0%	Decision XXVI/16	4.35	35% by 2020
Guinea	CP	2014	22.6	6.89	0.0%	0.0%			35% by 2020
Guinea Bissau	A7	2013	2.8	2.3	0.0%	0.0%			35% by 2020
Guyana	A7	2014	1.8	0.8	0.0%	0.0%			10% by 2015
Haiti	A7	2014	3.6	2.7	0.0%	0.0%			35% by 2020
Honduras	A7	2014	19.9	13.2	0.0%	0.0%			35% by 2020
India	CP	2014	1,608.2	2,437.70	51.6%	68.4%			10% by 2015
Indonesia	A7	2014	403.9	258.0	0.0%	0.0%			20% by 2018

Country	Source ****	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Compliance decision**	2014 action plan target	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Iran (Islamic Republic of)	A7	2014	380.5	342.1	0.0%	0.0%			10% by 2015
Iraq	A7	2014	108.4	96.8	0.0%	0.0%			13.82% by 2017
Jamaica	A7	2014	16.3	3.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Jordan	A7	2014	83.0	59.7	0.0%	0.0%			20% by 2017
Kenya	A7	2014	52.2	24.8	0.0%	0.0%			21.1% by 2017
Kiribati	A7	2014	0.1	0.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Kuwait	CP	2014	418.6	336.17	0.0%	0.0%			39.2% by 2018
Kyrgyzstan	A7	2014	4.1	2.4	0.0%	0.0%			97.5% by 2020
Lao People's Democratic Republic (the)	A7	2014	2.3	2.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Lebanon	A7	2014	73.5	69.7	0.0%	5.4%			17.5% by 2017
Lesotho	A7	2014	3.5	1.1	0.0%	0.0%			35% by 2020
Liberia	A7	2014	5.3	3.7	0.0%	0.0%			35% by 2020
Libya***	A7	2014	118.4	122.4	3.4%	14.9%			
Madagascar	CP	2014	24.9	15.29	0.0%	0.0%			35% by 2020
Malawi	A7	2014	10.8	9.4	0.0%	0.0%			35% by 2020
Malaysia	A7	2014	515.8	466.5	0.0%	0.5%			15% by 2016
Maldives	A7	2014	4.6	3.3	0.0%	0.0%			100% by 2020
Mali	CP	2014	15.0	10.18	0.0%	0.0%			35% by 2020
Marshall Islands (the)	A7	2014	0.2	0.1	0.0%	0.0%			35% by 2020
Mauritania***	A7	2013	20.5	20.4	0.0%	10.3%			
Mauritius	A7	2014	8.0	7.9	0.0%	10.1%			100% by 2030
Mexico	A7	2014	1,148.8	720.3	0.0%	0.0%			67.5% by 2022
Micronesia (Federated States of)	A7	2014	0.2	0.1	0.0%	0.0%			35% by 2020
Mongolia	A7	2014	1.4	0.4	0.0%	0.0%			35% by 2020
Montenegro	A7	2014	0.8	0.7	0.0%	0.0%			35% by 2020
Morocco	A7	2014	59.7	49.1	0.0%	0.0%			20% by 2017
Mozambique	A7	2013	8.7	8.3	0.0%	5.5%			35% by 2020
Myanmar	A7	2013	4.3	3.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Namibia	A7	2014	8.4	3.6	0.0%	0.0%			100% by 2025
Nauru	A7	2013	0.0	0.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Nepal	CP	2014	1.1	0.83	0.0%	0.0%			35% by 2020
Nicaragua	A7	2014	6.8	5.4	0.0%	0.0%			35% by 2020
Niger (the)	A7	2014	16.0	14.3	0.0%	0.0%			35% by 2020

Country	Source ****	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Compliance decision**	2014 action plan target	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Nigeria	A7	2014	344.9	304.1	0.0%	0.0%			10% by 2015
Niue	A7	2014	0.0	0.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Oman	A7	2014	31.5	20.4	0.0%	0.0%			10% by 2015
Pakistan	A7	2014	247.4	239.8	0.0%	7.7%			10% by 2015
Palau	A7	2014	0.2	0.1	0.0%	0.0%			35% by 2020
Panama	A7	2014	24.8	19.2	0.0%	0.0%			10% by 2015
Papua New Guinea	A7	2014	3.3	2.9	0.0%	0.0%			100% by 2025
Paraguay	A7	2014	18.0	17.8	0.0%	10.1%			35% by 2020
Peru	A7	2014	26.9	22.0	0.0%	0.0%			10% by 2015
Philippines (the)	A7	2014	208.4	149.4	0.0%	0.0%			10% by 2015
Qatar	A7	2013	86.9	80.7	0.0%	3.2%			20% by 2015
Republic of Moldova (the)	A7	2014	1.0	0.8	0.0%	0.0%			10% by 2015
Rwanda	CP	2014	4.1	3.28	0.0%	0.0%			35% by 2020
Saint Kitts and Nevis	A7	2013	0.5	0.3	0.0%	0.0%			35% by 2020
Saint Lucia	A7	2014	1.1	0.8	0.0%	0.0%			35% by 2020
Saint Vincent and the Grenadines	A7	2014	0.3	0.1	0.0%	0.0%			100% by 2025
Samoa	A7	2014	0.3	0.1	0.0%	0.0%			35% by 2020
Sao Tome and Principe	A7	2013	2.2	0.1	0.0%	0.0%			35% by 2020
Saudi Arabia	A7	2014	1,468.7	1,376.6	0.0%	4.1%			40% by 2020
Senegal	A7	2014	36.2	20.7	0.0%	0.0%			35% by 2020
Serbia	A7	2014	8.4	8.0	0.0%	6.2%			35% by 2020
Seychelles	A7	2014	1.4	0.4	0.0%	0.0%			100% by 2025
Sierra Leone	CP	2014	1.7	1.47	0.0%	0.0%			35% by 2020
Solomon Islands	A7	2014	2.0	0.3	0.0%	0.0%			35% by 2020
South Africa	A7	2014	369.7	238.6	0.0%	0.0%			35% by 2020
South Sudan***	A7	2013	4.1	2.3	0.0%	0.0%			
Sri Lanka	A7	2014	13.9	12.9	0.0%	3.0%			35% by 2020
Sudan (the)	A7	2014	52.7	52.7	0.0%	11.1%			30% by 2017
Suriname	A7	2013	2.0	1.2	0.0%	0.0%			35% by 2020
Swaziland	A7	2014	7.3	1.5	0.0%	0.0%			35% by 2020
Syrian Arab Republic***	A7	2014	135.0	21.0	0.0%	0.0%			
Thailand	CP	2014	927.6	827.48	0.0%	0.0%			15% by 2018
The Former Yugoslav Republic of Macedonia	A7	2014	1.8	0.6	0.0%	0.0%			35% by 2020

Country	Source ****	Year of latest consumption	Baseline	Latest consumption	Percentage over freeze	Percentage over 10% reduction	Compliance decision**	2014 action plan target	Control measures addressed by HPMPs (approval)
Timor-Leste	A7	2014	0.5	0.3	0.0%	0.0%			10% by 2015
Togo	A7	2014	20.0	17.9	0.0%	0.0%			35% by 2020
Tonga	A7	2014	0.1	0.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Trinidad and Tobago	A7	2014	46.0	26.6	0.0%	0.0%			35% by 2020
Tunisia	CP	2014	40.7	34.50	0.0%	0.0%			15% by 2018
Turkey	A7	2014	551.5	123.8	0.0%	0.0%			86.4% by 2017
Turkmenistan	A7	2014	6.8	2.7	0.0%	0.0%			35% by 2020
Tuvalu	A7	2014	0.1	0.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Uganda	CP	2014	0.2	0.00	0.0%	0.0%			35% by 2020
United Republic of Tanzania (the)	CP	2014	1.7	1.638	0.0%	7.1%			35% by 2020
Uruguay	A7	2014	23.4	17.8	0.0%	0.0%			10% by 2015
Vanuatu	A7	2014	0.3	0.0	0.0%	0.0%			35% by 2020
Venezuela (Bolivarian Republic of)	CP	2014	207.0	104.63	0.0%	0.0%			10% by 2015
Viet Nam	A7	2014	221.2	210.8	0.0%	5.9%			10% by 2015
Yemen	A7	2013	158.2	116.2	0.0%	0.0%			15% by 2015
Zambia	A7	2014	5.0	4.4	0.0%	0.0%			35% by 2020
Zimbabwe	A7	2014	17.8	13.3	0.0%	0.0%			35% by 2020

(\*) Excluding the Republic of Korea, Singapore, and the United Arab Emirates which have been urged not to request funding from the Multilateral Fund for their phase-out of ODSs.

(\*\*) Meeting of the Parties to the Montreal Protocol.

(\*\*\*) HPMP not yet approved.

(\*\*\*\*) Country programme data excluding HCFC-141b contained in imported pre-blended polyol.





**Annex III**

**REVISED CP DATA REPORT FOR 2015 AND BEYOND**

REVISED COUNTRY PROGRAMME REPORT FORMAT (2015 AND BEYOND)

COUNTRY:

YEAR: January to December of the year

YYYY

SECTION A.1. DATA ON CONTROLLED SUBSTANCES (METRIC TONNES)

NOTE: Data entry is required in UNSHADED cells only

Substance	Sector Data												TOTAL	Import (M)	Export (X)	Production (P)	Explain if TOTAL differs from I+P-X	Stockpile	Import quotas	If imports are banned, indicate date ban commenced (DD/MM/YYYY)		
	Foam				Fire Fighting	Refrigeration						Solvent									Methyl bromide	
	Rigid PU (except spray)	Spray	Integral skin	XPS		Manufacturing			Servicing	QPS	Non-QPS											
						Air-Conditioning		Refrigeration systems														
Room AC	Other AC	Chillers	Commercial	Large size	Transport																	
Annex B, Group III																						
Methyl chloroform														0.00								
Sub-Total													0.00	0.00	0.00	0.00						
Annex C, Group I																						
HCFC-22														0.00								
HCFC-141b														0.00								
HCFC-142b														0.00								
HCFC-123														0.00								
HCFC-124														0.00								
HCFC-133														0.00								
HCFC-225														0.00								
HCFC-225ca														0.00								
HCFC-225cb														0.00								
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
HCFC-141b in imported pre-blended polyol																						
Annex E																						
Methyl bromide														0.00								

SECTION A.2. DATA ON ODS ALTERNATIVES (METRIC TONNES), IF AVAILABLE

Substance	Sector Data														TOTAL	Import (M)	Export (X)	Production (P)	Explain if TOTAL differs from I+P-X	Stockpile	Import quotas	Banning of imports of ODS If yes, since when (date)
	Aerosol		Foam				Fire fighting	Refrigeration						Solvent								
	Technical/consumer	MDI	Rigid PU	Spray	Integral skin	XPS		Manufacturing			Servicing											
								Air-Conditioning		Refrigeration systems												
Room AC	Other AC	Chillers	MAC	Domestic	Commercial	Large size	Transport															
HFC-32																				0.00		
HFC-152a																				0.00		
HFC-134a																				0.00		
HCF-365mfc																				0.00		
HFC-404A																				0.00		
HFC-407C																				0.00		
HFC-410A																				0.00		
HFC-227ea																				0.00		
HFC-245fa																				0.00		
HFO-1233zd																				0.00		
HFO-1234ze																				0.00		
Isobutane (HC-600a)																				0.00		
HFO-1336mzz																				0.00		
Propane (HC-290)																				0.00		
Pentane																				0.00		
Cyclopentane																				0.00		
Methyl formate																				0.00		
Other alternatives (Optional):																				0.00		

COUNTRY: XXXX

SECTION B.1. AVERAGE ESTIMATED PRICE OF HCFC (US \$/kg)

Description	Previous year price (prefilled - online submission, if available)	FOB prices	Retail prices	Remarks
HCFC-22				
HCFC-141b				
HCFC-141b in imported pre-blended polyol				
HCFC-142b				
HCFC-123				
HCFC-124				
HCFC-133				
HCFC-225				
HCFC-225ca				
HCFC-225cb				

SECTION B.2. AVERAGE ESTIMATED PRICE OF ODS ALTERNATIVES (US \$/kg), IF AVAILABLE

Description	Previous year price (prefilled - online submission, if available)	FOB prices	Retail prices	Remarks
HFC-32				
HFC-152a				
HFC-134a				
HCF-365mfc				
HFC-404A				
HFC-407C				
HFC-410A				
HFC-227ea				
HFC-245fa				
HFO-1233zd				
HFO-1234ze				
HFO-1234yf				
HFO-1336mzz				
Isobutane (HC-600a)				
Propane (HC-290)				
Pentane				
Cyclopentane				
Methyl formate				
Other alternatives (Optional):				

SECTION B.3. AVERAGE ESTIMATED PRICE OF ENERGY COST US \$/Kw, IF AVAILABLE

Description	Previous year price (prefilled - online submission, if available)	kWh per capita*	US \$/Kw	Remarks

\* <http://data.worldbank.org/indicator/EG.USE.ELEC.KH.PC> could be visited for data collection

SECTION C. COMMENTS BY BILATERAL/IMPLEMENTING AGENCY(IES)